

BTS DIETETIQUE

diplôme de niveau 5 (BAC+2) RNCP 40028



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION BTS DIETETIQUE :

Les diététiciens sont des professionnels de santé au sens du code de la santé publique. La profession est régie par ses articles L. 4371-1 à L. 4372-2 et D. 4371-1 à R. 4371-8.

L'article L.4371-1 du code de la santé publique dispose que :

« Est considérée comme exerçant la profession de diététicien toute personne qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée.

Les diététiciens contribuent à la définition, à l'évaluation et au contrôle de la qualité de l'alimentation servie en collectivité, ainsi qu'aux activités de prévention en santé publique relevant du champ de la nutrition. »

Le titulaire du BTS Diététique et nutrition est un professionnel de la santé, expert en nutrition et alimentation. Il met en œuvre la démarche de soin diététique. Il établit un diagnostic diététique et les modalités de mise en œuvre des soins diététiques, de l'éducation et de la prévention diététiques, intégrés dans un programme de soin global. Dans son diagnostic, le diététicien intègre dans son raisonnement les dimensions psychologiques, socio-économiques, culturelles et environnementales. Il participe à l'adaptation de l'alimentation pour garantir la couverture des besoins nutritionnels des personnes malades ou en bonne santé, seules ou en groupes. Il intervient sur prescription médicale, dans l'éducation et la rééducation nutritionnelles des personnes prises en soins atteintes de troubles du métabolisme ou de l'alimentation.

Le diététicien peut également contribuer à la définition, à l'évaluation et au contrôle de la qualité de l'alimentation proposée en collectivité, ainsi qu'aux activités d'éducation diététique, de prévention en santé publique relevant des domaines de la diététique et de la nutrition. Il collabore avec des professionnels de santé et du secteur médico-social, des professionnels de la restauration, de l'agro-alimentaire et de l'industrie pharmaceutique



CENTRE
D'EXAMEN
RÉGION SUD-EST

TAUX DE
REUSSITE

100% session 2024
100% session 2023
93% session 2022
92% session 2021
94% session 2020



PUBLIC ET PRE-REQUIS

Titulaire du BAC, de préférence S, ST2S, STL..
INSCRIPTION VIA PARCOURS SUP.

PÉRIODE ET DUREE

Rythme scolaire de septembre à juin sur 2 ans

MODALITES DE FORMATION

32h en moyenne par semaine



LIEU DE FORMATION

CFAp-Ecole Supérieure de Santé
60 rue de Narvik
07500 Guilhaud Granges
Tél : 04-75-44-12-25

DUREE DE LA FORMATION

Etudiants :

2 années de scolarité

Salariés en Formation Continue :

Possibilité d'établir un dossier par OPCO.....

COUT DE LA FORMATION

Etudiants :

4250€ par année de formation
650 € inscription 3600€ scolarité
103 € CVEC

Gratuité de la scolarité en cas de redoublement

Salariés en formation continue :
nous consulter

CFAp- Ecole Supérieure de Santé -Guilhaud-Granges

www.cfa-sante-2607.fr

Mail : contact@cfa-sante-2607.fr

| BTS « Diététique et nutrition » | | | | Voie scolaire dans un établissement privé, ou Formation professionnelle continue | |
|--|----------|------|-------------------|--|---|
| Épreuves | Unité | Coef | Crédits européens | Forme | Durée |
| Epreuve Générale E1 - Anglais | U1 | 1 | 8 | Ponctuelle orale | Compréhension : 30 mn Expression : 15 mn sans préparation |
| Épreuve générale E2 – Biologie et physiopathologie appliquées à la diététique et à la nutrition | U2 | 4 | 28 | Ponctuelle écrite | 4h |
| Épreuve professionnelle E3 – Elaboration et mise en œuvre d'une démarche de soin diététique et nutri- tionnel | U3 | 4 | 28 | Ponctuelle orale | 45 min |
| Épreuve professionnelle E4 – Conception et élaboration d'une alimentation saine, durable et adaptée | U4 | 4 | 28 | Ponctuelle écrite | 4h |
| E5 – Interventions en santé publique dans les domaines de la diététique et de la nutrition | U5 | 4 | 28 | Ponctuelle orale et pratique | 3h30 |
| EF1 – Langue vivante* | UF1 (**) | | | Ponctuelle orale | 15 min (***) |
| EF2 - Engagement étudiant | UF2 (**) | | | Ponctuelle orale | 20 min |

(**) Epreuves facultatives seuls les points au-dessus sont pris en compte

STAGES OBLIGATOIRES

- **1ère Année** : 4 semaines en restauration collective et 3 semaines en Santé Publique*
- **2ème Année** : 10 semaines en diététique thérapeutique (établissement de soins, de cure...dans 2 services différents) et 3 semaines de stage en Santé Publique*
 - même lieu de stage

